

COMMUNE DE CAMPSAS

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## Révisions simplifiées n° 3 et 4 et modifications du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

### MARCHÉ N°

**Maître d'ouvrage/Pouvoir Adjudicateur** : Commune de CAMPSAS

**Procédure de passation**: Procédure adaptée (articles 26-II, 28 et 72 du CMP)

**Remise des offres** :

Date et heures limites de réception : **Vendredi 16 septembre 2011 à 16 h**

Adresse : Mairie de CAMPSAS – 28, rue de la Mairie – 82370 CAMPSAS

# SOMMAIRE

1	Objet de la consultation.....	3
2	Conditions de la consultation.....	3
2.1	Mode de consultation et nature du marché.....	3
2.2	Conduite de l'étude et assistance .....	3
2.3	Délais de validité des offres .....	3
2.4	Caractéristiques de la consultation .....	3
2.5	Composition du dossier de consultation.....	3
2.6	Information complémentaire mises à la disposition des candidats .....	4
3	Contenu des offres .....	4
3.1	Justificatifs administratifs .....	4
3.2	Informations sur les prestataires et l'équipe d'études .....	4
3.3	Documents contractuels .....	5
3.4	Documents annexes .....	5
4	Jugement des offres.....	5
5	Condition d'envoi ou de remise de l'offre .....	6
6	Renseignements complémentaires .....	6

## **1 Objet de la consultation**

La commune de CAMPSAS a décidé de lancer une consultation pour retenir un bureau d'études d'urbanisme pour les révisions simplifiées (n° 3 et 4) et des modifications des éléments du règlement écrit et des documents graphiques de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le contrat d'études joint au présent règlement de la consultation décrit la mission du prestataire, elle comprend la réalisation de la concertation.

Le début des prestations est prévu courant **octobre 2011**.

## **2 Conditions de la consultation**

### **2.1 Mode de consultation et nature du marché**

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du code des marchés publics et selon l'article 72 du code des marchés publics. Le type de marché est un marché de services (prestations intellectuelles).

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique soit avec des prestataires groupés solidaires ou conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, à l'égard de la personne publique pour l'exécution du marché.

### **2.2 Conduite de l'étude et assistance**

L'étude et la procédure sont conduites sous l'autorité du Maire.

La Direction Départementale des Territoires/ Délégation Territoriale d'aménagement de Montauban/Bureau Aménagement Durable des Territoires est mise à disposition de la commune pour assurer notamment une mission de conduite d'études

### **2.3 Délais de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois maximum à compter de la date limite de remise des offres.

### **2.4 Caractéristiques de la consultation**

Les prestations feront l'objet d'un marché à tranche conditionnelle conformément aux dispositions de l'article 72 du Code des Marchés Publics.

Le marché comportera une tranche ferme et 1 tranche conditionnelle désignées ci-après :

Désignation des tranches	
Tranche ferme	Études nécessaires à la constitution des dossiers de révision simplifiée et de modifications du PLU
Tranche conditionnelle 1	Évaluation environnementale au titre du R121-14

Les prestations ne sont pas réparties en lots.

Il n'est prévu ni indemnité de dédit ni rabais sur la tranche conditionnelle.

La tranche conditionnelle fera éventuellement l'objet d'un affermissement à l'issue de la phase 1.

La remise des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

## **2.5 Composition du dossier de consultation**

Le présent règlement, le contrat d'études, l'annexe 1 relative à l'évaluation environnementale des PLU et l'annexe 2 concernant les prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme (à respecter impérativement).

## **2.6 Information complémentaire mises à la disposition des candidats**

En complément du présent marché, les candidats pourront consulter en mairie, le document d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal.

## **3 Contenu des offres**

Le dossier de consultation sera remis à chaque candidat qui en fera la demande, soit sous format papier, soit par envoi mail sous format PDF. Il sera également téléchargeable sur le site internet [www.campsas.fr](http://www.campsas.fr).

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

### **3.1 Justificatifs administratifs**

- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le prestataire ne fait pas l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire.
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le prestataire ne fait pas l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L 8221-1 et 2, L 8221-3 et 5, L 8251-1, L 5221-8 et 11, L 8241-1 et 2 du code du travail ;
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le prestataire est à jour de ces cotisations fiscales et sociales.
- Une déclaration sur l'honneur justifiant que le prestataire emploie des salariés régulièrement au regard des articles L 1221-1, L 1221-10 et 12, L 3243-1, 2 et 4, R 3243-1 à 5 du code du travail.
- Un justificatif d'immatriculation au Registre des Métiers ou autre organisme compétent.
- La lettre de candidature (formulaire DC1) et la déclaration du candidat (formulaire DC2).

Dans le cas d'un groupement, le candidat joindra les annexes relatives à la répartition et à la valorisation des prestations entre les cotraitants.

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le candidat doit compléter l'acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement (ces demandes sont formulées dans l'annexe de l'acte d'engagement).

### **3.2 Informations sur les prestataires et l'équipe d'études**

- La composition de l'équipe, la composition nominative des intervenants sur la présente étude, leurs diplômes et leurs compétences. L'offre devra préciser quel sera le responsable de l'étude ainsi que la personne qui s'engagera à être présent à chaque réunion.
- Le curriculum vitae du chargé d'étude désigné dans le contrat.

- La présentation d'une liste des principales études similaires menées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date de début et de fin d'études et le maître d'ouvrage. Les études doivent être prouvées par des attestations du maître d'ouvrage concerné ou à défaut par une déclaration du prestataire.
- Les compétences et les moyens de l'équipe d'études notamment en aménagement, architecture, urbanisme, paysage et environnement, SIG plus ses compétences juridiques ainsi que ses qualifications.

En cas de prestataires groupés solidaires ou conjoints ces informations devront être fournies pour l'ensemble des prestataires.

### **3.3 Documents contractuels**

Le contrat d'études ci-joint à compléter notamment pour la partie « 1.6 Rémunération, règlement de compte et variation dans les prix ». Ce document doit être daté et signé par le représentant qualifié du prestataire.

### **3.4 Documents annexes**

- une note de cadrage de 10 pages maximum reprenant les modalités d'étude prévues dans le cahier des charges complétées éventuellement d'une méthodologie propre à privilégier en fonction du contexte local, accompagnée d'un planning prévisionnel. Cette note indiquera également la méthode de travail avec les élus et les personnes publiques associées (tenue des réunions, documents supports écrits et graphiques, organisation de la concertation, ...).
- la décomposition de prix détaillée obligatoirement selon les 3 phases présentées à l'article « 1.4.3 Contenu du marché » du contrat d'études. Il s'agit d'indiquer un coût forfaitaire pour chacune des phases sur la base d'une estimation du nombre de journées d'interventions, de nombre de réunions, frais de déplacement, frais matériels de reprographie, frais de conception des documents informatisés et notamment de numérisation du PLU conformément aux prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme joints en annexe 2.
- L'offre de prix devra également indiquer le coût d'un dossier (arrêt projet et/ou approbation) supplémentaire en « format papier ».
- La décomposition du prix de la tranche conditionnelle n° 1 : évaluation environnementale au titre du R121-14.

## **4 Jugement des offres**

Le jugement des offres sera effectué suivant les critères pondérés suivants (par ordre de priorité décroissante):

- Méthodologie adoptée : 20 %
- Compétences mobilisées : 20 %
- Montant de l'offre. : 50 %
- Délai de réalisation : 10 %

1- **Sur la base des éléments mentionnés au 3-2 ci-dessus** : Les compétences du ou des prestataires, ses ou leurs références, ainsi que la composition de l'équipe avec une attention particulière pour la personne qui s'engagera à être présent à chaque réunion

2- **Sur la base de la note mentionnée au 3-4**

3- **Sur la prise en compte de la notion de développement durable** tout au long de la procédure

4- **Le montant de l'offre et son détail**

5- **Le délai de la mission** sur la base du délai de chaque phase de la mission de base mentionné à l'article 1.6.2 du contrat d'études

## **5 Condition d'envoi ou de remise de l'offre**

Les offres seront adressées sous enveloppe cachetée **au plus tard le vendredi 16 septembre 2011 à 16 H.** L'enveloppe sera transmise à l'adresse suivante :

**Mairie de CAMPSAS  
28 Rue de la Mairie  
82370 CAMPSAS**

Elle portera la mention « **NE PAS OUVRIR** » " **Offre pour révisions et modifications du PLU**"

Elle devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées précédemment ne seront pas retenues.

## **6 Renseignements complémentaires**

Pour tous renseignements concernant la consultation, les candidats pourront contacter :

- La Mairie de CAMPSAS

Correspondant : Mme NEGRE Marie-Claude, Maire

Tél. : 05.63.25.00.85

Fax : 05.63.25.00.86

-----